



*Syndicat National des
Cadres A*

CGC Finances Publiques et SNC CGC

86/92 Allée de Bercy
Bâtiment Turgot
Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 01.39

Sites : www.cgc-dgfp.info / www.snc-dgfp.info

Adresses mail : cgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr
sncgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr



*Syndicat National
des Contrôleurs*

LE LIEN CGC Visioconférence du 09 février 2021 avec la Direction Générale

Un groupe de travail en visioconférence ayant pour thème « l'état des lieux et la continuité d'activité dans le contexte de la crise sanitaire » s'est tenu le 9 février sous la présidence du Directeur Général M Fournel, assisté de Mme Camiade, M Rousselet, M Rouseau et M Robert .

Vous trouverez dans l'espace adhérent les trois documents d'appui transmis par l'administration :

- *la situation sanitaire à la DGFIP – état des lieux*
- *le Plan de Continuité d'Activité – Covid 19 – MAJ Hiver 2020*
- *les données sur le fonds de solidarité*

Ce compte-rendu résume les interventions de la Direction Générale et les réponses apportées aux demandes des syndicats.

1/ Une situation sanitaire qui reste tendue.

> Le suivi des agents positifs à la covid

La situation s'était améliorée après le pic de novembre (400 cas positifs lors du 2ème confinement) pour osciller entre 100 et 150 cas. Une légère hausse du nombre de cas est constatée semaine 5 avec 135 cas au lieu de 105 la semaine précédente.

La situation préoccupante de Mayotte est particulièrement suivie. Le taux de positivité y est très élevé (25%). Néanmoins les missions sont poursuivies malgré le confinement et le plan de continuité d'activité (PCA) n'a pas été activé.

> Les agents en «septaine»

Leur nombre augmente. 258 collègues en «septaine» en semaine 5 contre 210 la semaine précédente.

Les syndicats ont demandé des précisions à la Direction générale au sujet de la durée d'isolement en fonction des variants (sud-africain et brésilien). En effet il a été évoqué par les autorités sanitaires une période de 10 jours d'isolement.

La Direction générale attend des précisions à ce sujet pour communiquer.

> Les mesures sanitaires et de prévention

Il n'y a pas eu de rupture d'approvisionnement ni pour le gel ni pour les masques.

Au sujet des masques les syndicats ont demandé s'il était prévu:

- des masques SFP2 notamment pour les agents en contact avec le public.

- des masques transparents pour les collègues mal-entendants.

Mme Camiade a précisé que la Direction Générale suivait les préconisations des autorités et restait en conséquence sur la distribution de masques de catégorie 1. Mme Camiade précise que les masques artisanaux sont absolument proscrits.

Il est rappelé que la distance physique minimale est de 2 mètres lorsqu'un agent quitte momentanément le port de son masque (un mètre quand il est porté).

Par ailleurs les Directions locales pourront commander en tant que de besoins des masques transparents, des adresses des fournisseurs leur seront communiquées.

> Le suivi du nettoyage

M Fournel considère que le mode de fonctionnement du nettoyage est correct mais que la vigilance reste de mise. Seuls des problématiques sur le nettoyage des poignées de portes ont été relevées.

> Le suivi du respect des consignes sanitaires

Un réseau de référents covid a été constitué et mis en place à la fin de l'année dernière.

Il a notamment pour mission de s'assurer du bon respect des consignes sanitaires. Après des audits, il a été constaté que dans les 2/3 des cas, les consignes étaient réellement respectées. Les anomalies portaient essentiellement sur l'absence d'affichage des jauges dans les salles de réunion, sur quelques cas de non port de masques et sur des problèmes de nettoyage. Ces différents signalements sont rentrés dans l'ordre.

> L'accompagnement des agents isolés

Près de 500 collègues sont éloignés du collectif de travail en raison de leur vulnérabilité et cela depuis près d'un an (ASA covid).

RH2 a formulé des préconisations pour les pôles PPR et RH locales afin qu'un contact soit systématiquement pris auprès de ces collègues isolés. Il est précisé également que les tous les stagiaires seront également contactés par l'ENFIP.

Enfin Mme Camiade rappelle qu'une fiche de recommandation et de consignes à destination des cadres a été publiée sur Ulysse afin qu'ils prennent régulièrement des contacts auprès de leurs agents isolés.

Les OS ont demandé de connaître la position de l'Administration au sujet des collègues, parents d'élèves dont les écoles ferment pour cause de cas covid. Les OS rappellent que des ASA doivent être accordées pour ces situations particulières.

M Fournel rappelle que la règle actuelle c'est le maintien de l'ouverture des écoles même si nous restons sur une ligne de crête. Ce n'est que « *par défaut de solution* » qu'une ASA pourrait être éventuellement accordée. Par exemple, la garde de jeunes enfants à la maison qui ne permettrait pas de réellement télétravailler.

> La campagne de vaccination

La Direction générale a engagé un travail y compris avec les mutuelles pour qu'au moment venu, la vaccination des agents du ministère puisse se faire sur les lieux de travail ou à proximité. Cela doit s'intégrer dans une politique globale des employeurs publics. Des points sont à préciser, à coordonner et à arrêter (ex: quid de l'organisation de la vaccination dans des cités administratives où plusieurs administrations sont présentes).

2/ Une montée en puissance du télétravail mais qui se situe encore à un niveau insuffisant.

M Fournel a fait un point «historique» pour bien montrer que notre administration partait de très loin en matière de mise en place du télétravail.

En effet, il n'y avait que 3% de télétravailleurs en 2019.

Aujourd'hui, du fait de la crise sanitaire le taux d'équipement en matériel est passé de 20% à plus de 50% avec un objectif de 80% suite aux dernières commandes. Par ailleurs près de 30 000 téléphones portables ont été financés.

Plus de 300 applications sont devenues télétravaillables et notamment celles les plus utilisées.

De fait plus de 40 000 agents sont en situation de télétravailler au moins un ou plusieurs jours.

Cependant ce taux fluctue et le nombre de télétravailleurs sur 4 ou 5 jours n'est que de 26% de la population des télétravailleurs (soit moins de 10.000 agents). Des différences sont importantes selon les structures : réseau (22%) - centrale (53%) - directions nationales (37%)

En gros, 1/3 des agents sont en télétravail, en rotation, ce qui reste insuffisant pour la Direction Générale. M Fournel prévoit, après consultation des OS, de diffuser un message auprès des agents pour pousser le mode télétravail : ex «vous êtes 1 jour en télétravail, passer à 2 jours etc... »

La CGC a fait part de son accord pour l'envoi de ce message incitatif. Elle rappelle à l'occasion que les micro- portables ne permettent pas de travailler correctement et qu'il ne faudrait pas que ce type d'équipement soit trop généralisé. La fourniture d'un 2ème écran devient nécessaire, notamment dans la perspective ultérieure d'un télétravail pérenne. Enfin elle réitère sa demande de prise en charge du coût du télétravail en affectant une prime mensuelle pour les agents.

En fin de réunion, M Rousselet précise que les Directions locales ont reçu des consignes leur donnant des marges de manœuvre pour l'acquisition d'un 2ème écran, en fonction des besoins, afin de compléter les micro-portables et sous réserve de compatibilité technique.

Le chef de service des Services Informatiques a également précisé que les acquisitions de lots sur les contingents des marchés d'État ne permettait pas de faire les difficile et que pour être équipé à minima, il fallait prendre tout ce qui était disponible.

Pour l'indemnisation des télétravailleurs, M Fournel rappelle qu'il s'agit d'un sujet interministériel.

Les syndicats sont également intervenus pour souligner que nombre d'agents ne sont toujours pas équipés et qu'une forte disparité existait entre départements. De fait elles demandent la communication du nombre des agents en attente d'équipements et ce par département. Il est incompréhensible qu'une telle différence puisse persister.

À leur demande également, la Direction Générale dégagera des pistes pour que les collègues des CID puissent télétravailler dans le cadre de certains travaux ou interventions. À suivre...

Enfin la montée en puissance de l'e-formation est poursuivie.

3/ Point sur l'activité, le fonds de solidarité et le Plan de continuation d'activité (PCA)

Tous les métiers de la DGFIP ont été impactés par la crise sanitaire.

Le Directeur Général brosse rapidement le tableau suivant :

- Le bloc « Collectivités territoriales- hospitalier- comptabilité - gestion publique locale» a bien sur été impacté. Mais selon M Fournel, passé « les effets de stupeur du début», la vigilance des services a permis de cantonner les conséquences. Les appuis apportés auprès des collectivités locales ont permis d'éviter un effondrement financier de celles-ci.

- La gestion fiscale. Il convient pour la Direction Générale, de préparer la campagne déclarative 2021 dans des conditions qui permettent de maintenir les dates prévues. Mais l'idée est d'être capable de pouvoir modifier à tout moment les messages si la situation sanitaire s'aggravait.

Il sera fortement recommandé l'usage des outils numériques et à distance pour éviter au maximum la circulation de la population.

- La fonction financière de l'État. Le pic d'activité de la clôture des comptes est passé sans difficultés majeures. Pour la paye, la dépense de l'état, les pensions il n'y a pas eu d'alertes conséquentes.

- Le Contrôle fiscal : son activité, dans la période actuelle a vocation à revenir à la normale, sous 2 réserves : - des vérificateurs sont venus en appui de la DGE pour aider au traitement du fonds de solidarité et d'autres services sont également intervenus – naturellement les indicateurs n'auront pas la valeur qui leur sont habituellement attribués et il n'y aura pas de regard dessus. « *Nous ne sommes pas dans une année normale* » dixit le Directeur.

➤ Le fonds de solidarité.

L'activité de l'ensemble de la chaîne permettant le traitement du fonds de solidarité est considérable: maîtrise d'ouvrage au sein de SCE, ex cap num, SSI, SIE, task force installée auprès de la Direction des grandes entreprises (DGE).

La demande est également intense dans les domaines réglementaires du fonds de solidarité (plusieurs formulaires différents par mois).

La Direction Générale a renforcé le dispositif :

- pour le traitement des dossiers importants, par une équipe de 50 personnes constituée autour de la DGE

- pour les plateformes téléphoniques qui sont soumises à une pression extrêmement forte.

- pour les SIE qui reçoivent de nombreux dossiers rejetés par les filtres automatiques. Les SIE doivent se réorganiser pour résorber les stocks. 250 recrutements temporaires ont été affectés auprès de ces équipes.

Pour la CGC, la DGFIP dispose d'une « armée de réserve de qualité », celle du contrôle fiscal. Les enjeux sont très importants, des sommes considérables sont distribuées. Des moyens supplémentaires peuvent parfaitement encore être alloués pour assurer ce travail et ce avec un contrôle de qualité.

➤ Le plan de continuation d'activité (PCA)

M Robert précise les éléments suivants : Le PCA a été actualisé, priorisant les missions en cas d'aggravation sanitaire (ex:confinement avec fermeture des écoles). Vous le trouverez dans les fiches jointes.

Ce sont les missions socles indispensables. Il a été préparé avec les chefs de service et les délégués du directeur général.

Ce document est une boussole opérationnelle (document de synthèse) et non pas une approche par les risques.

La CGC a fait remarquer, ainsi que les autres syndicats, que le PCA présenté est beaucoup trop exhaustif. Il donne l'impression que toutes les missions de la DGFIP sont prioritaires, à l'exception sans doute du contrôle fiscal et du recouvrement. Aucune priorité ou graduation des missions n'est apportée. La CGC ajoute que des paliers de reprise avaient été prévus lors du plan de reprise d'activité de l'année dernière. Il pourrait en être de même pour le PCA.

En réponse, le Directeur Général a indiqué qu'un PCA trop descriptif rentrant dans le détail et priorisant des actions revient à écrire un PCA très lourd et trop complexe.

4/ Points divers

> Déploiement du Réseau France Services

Le déploiement se poursuit. Des discussions portent actuellement sur son rythme durant cette période de crise sanitaire et d'ouverture de la campagne déclarative de revenus. Si les accueils du public sont maintenus, le Directeur Général souhaite que le réseau France Services puissent être utilisés (proche du public, petits volumes d'usagers à la fois).

Par ailleurs des agents manifesteraient un intérêt certain pour aller exercer leur fonction auprès de France Services.

> Les Expérimentations durant la crise

Les syndicats ont renouvelé leur opposition au NRP et au maintien des expérimentations qui, dans cette période, ne peuvent que générer des difficultés de mise en œuvre (ex: expérimentation des applications caisse-DDR3)

M Fournel ne reviendra pas sur le NRP. Pour les expérimentations en cours il n'est pas question de les arrêter.

> La tenue des réunions

Il est fait application des directives du 1er ministre qui précisent que les réunions en présentielles doivent être limitées le plus possible. La jauge de 6 personnes maximum en présentiel dans une réunion est confirmée.

> Les mesures de souplesse en matière d'horaire en raison des inondations.

La direction a refusé d'accorder la banalisation des journées pour les collègues victimes des crues. Seules des mesures de souplesse et de compréhension ont été demandées aux directions locales, au cas par cas.

> Conduites et procédures à suivre en cas de menaces de mort à l'encontre des agents.

Les syndicats ont alerté la Direction sur des menaces de mort qui ont été proférées à l'encontre d'agents à Saint-Malo.

Mme Camiade a rappelé que des procédures existent : fiches de signalement, centralisation à RH2B, des référents protections juridiques. Néanmoins la Direction reste à l'écoute pour tout complément.

> L'évaluation professionnelle

Elle est maintenue, car elle est un moment d'échange entre l'agent et son chef de service sur les futures orientations et souhaits. Il a été demandé aux cadres de prendre en considération le contexte actuel pour la tenue de ces évaluations.

Données COVID et force de travail à la DGFIP :

Situation au	08/02/2021	Jour précédent	Variation en %
Nouveaux cas avéré positif Covid19 point hebdomadaire jeudi	135	105 (*)	29%
ASA quatorzaine/septaine	258	258 (*)	0%
Agents présents	54 546	52 693	6%
Télétravailleurs le jour de l'enquête	24 068	25 149	-4%
% de télétravailleur/force de travail	31%	32%	-1pts
Agents en ASA	387	412	-6%
Agents en congés ou arrêt	15 388	15 711	-2%

(*) semaine précédente, par exception